

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION
Trente-troisième session ordinaire
9-10 février 2020
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/27(XXXIII)

Original : français

RAPPORT
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR DENIS SASSOU N'GUESSO,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO, PRESIDENT
DU COMITE DE HAUT NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA LIBYE

I- INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la décision Assembly/AU/Dec. 9 (XXXII) adoptée le 11 février 2019 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine. Il fait le point sur les activités menées par le Comité du Haut Niveau de l'Union Africaine sur la Libye depuis la présentation de mon dernier rapport le 10 février 2019.

II- ACTIVITES DU COMITE DE HAUT NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE SUR LA LIBYE

2. Depuis la dernière session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Président du Comité a poursuivi ses contacts avec les parties libyennes et autres partenaires afin de rechercher les moyens politiques susceptibles de ramener la paix en Libye.

3. Le 23 avril 2019, au Caire, en Egypte, le Président du Comité de Haut Niveau a pris part à la réunion entre la Troïka (Présidence en exercice, Présidence sortante et Présidence future) et l'Union Africaine sur la situation en Libye.

4. La réunion, convoquée sur proposition du Président du Comité de Haut Niveau sur la Libye, s'est tenue le 4 avril 2019, à Brazzaville. Elle a connu la participation de :

- Son Excellence Monsieur **Hamdy Sanad Loza**, Vice-ministre des Affaires Etrangères, Représentant du Président de la République d'Arabe d'Egypte ;
- Son Excellence Monsieur **Olivier Jean NDUHUGIREHE**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Représentant du Président de la République du Rwanda ;
- Son Excellence Madame **Naledi Pandor**, Ministre des Affaires Etrangères, Représentante du Président de la République d'Afrique du Sud ;
- Monsieur **MOUSSA FAKI MAHAMAT**, Président de la Commission de l'Union Africaine.

5. A cette occasion, le Président du Comité de Haut Niveau a proposé l'arrêt immédiat des combats et l'organisation d'une réunion entre Monsieur **AI-SARRAJ** et le Maréchal **HAFTAR**, en vue de rétablir le dialogue et renoncer définitivement au recours aux armes.

6. La réunion a également entre autres, réaffirmé le rôle central de l'Union Africaine et ses Etats membres dans la résolution de la crise en Libye.

7. Le Président du Comité de Haut Niveau a publié un communiqué, suite à l'entrée des troupes du Maréchal **HAFTAR** à Tripoli.

8. Suite à ces nouveaux développements, le Président du Comité de Haut Niveau a eu de nombreux échanges de vues avec le Président de la Commission de l'Union Africaine.
9. Dans un communiqué publié à ce sujet, le Président du Comité de Haut Niveau a exhorté les belligérants à faire preuve de retenue et à privilégier le dialogue en vue du règlement de la crise.
10. Le 14 juin 2019, le Président du Comité de Haut Niveau a été représenté par Son Excellence Monsieur **Jean-Claude GAKOSSO**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de Etranger, à la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine qui avait, à son ordre du jour la situation en Libye.
11. Dans le message délivré à cette occasion, le Président du Comité de Haut Niveau a déploré la persistance et l'aggravation du conflit libyen, les ingérences extérieures et le manque de collaboration effective entre l'Union Africaine et les Nations Unies.
12. Il a réaffirmé son engagement et sa disponibilité à poursuivre sa mission en vue de la recherche d'une solution politique au conflit en Libye.
13. Les 26 et 27 juin 2019, à Brazzaville, le Président du Comité de Haut Niveau s'est entretenu avec Monsieur **AL SARRAJ**, Président du Conseil présidentiel du Gouvernement d'Union Nationale Libyen.
14. A cette occasion, les deux Chefs d'Etat ont exprimé leur grave préoccupation face à la détérioration de la situation en Libye, particulièrement depuis le 4 avril 2019.
15. Ils ont réaffirmé la nécessité de tenir un forum de réconciliation nationale inter libyen inclusif, préalable à l'organisation des élections libres et apaisées.
16. Les deux Chefs d'Etat se sont engagés à œuvrer avec tous les partenaires internationaux à la recherche d'une solution négociée de sortie de crise en Libye.
17. Pour sa part, Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président du Comité de Haut Niveau, a réaffirmé sa détermination à œuvrer en faveur de l'application de la Feuille de route adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en février 2019, en concertation avec toutes les parties libyennes et tous les partenaires internationaux concernés par la crise en Libye.
18. Le 17 juillet 2019, à Niamey, au Niger, le Comité de Haut Niveau a tenu une réunion au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en marge du Sommet inaugural de coordination UA-CER.
19. A cette occasion, le Comité a exhorté les parties libyennes à placer l'intérêt national de leur pays au dessus de tous les autres intérêts.

20. Le comité a proposé la nomination d'un envoyé spécial conjoint de l'Union Africaine et des Nations Unies, en vue de renforcer la coordination des efforts des deux organisations sur la base d'une Feuille de route unique à élaborer par cet envoyé spécial conjoint.

21. Le Comité a appelé le Président de la Commission de l'Union Africaine à interagir avec le Secrétaire Général des Nations Unies à cette fin.

22. Le 19 janvier 2020, à Berlin, en Allemagne, le Président du Comité de Haut Niveau a pris part à la Conférence Internationale sur la Libye, organisée sous les auspices des Nations.

23. Dans ce cadre, le Président du Comité de Haut Niveau sur la Libye a exprimé son appréciation positive des mesures contenues dans la Déclaration de Berlin.

24. A cet égard, il a salué la prise en compte des idées forces figurant dans la Feuille de route du Comité de Haut Niveau, notamment :

- la tenue d'un véritable dialogue inter libyen inclusif de dialogue et de réconciliation nationale, préalable à l'organisation d'élections apaisées ;
- le respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye ;
- la fin des ingérences extérieures dans les affaires intérieures de la Libye.

25. De plus, le Président du Comité a salué les autres mesures arrêtées dans la Déclaration, essentiellement :

- la signature d'un accord de cessez-le-feu dont le respect absolu est exigé de tous, sous peine de sanctions par le Conseil de Sécurité ;
- le respect total de l'embargo sur les armes instituées par le Conseil de Sécurité, sous peine de sanctions contre les acteurs qui seraient pris en infraction dudit embargo.

26. De même, le Président du Comité a salué le soutien de la déclaration de Berlin à un processus politique inclusif dirigé et détenu par les libyens eux-mêmes et les mesures y préconisées, en vue de faire aboutir ce processus.

27. A cet égard, le Président du Comité de Haut Niveau a particulièrement approuvé la demande adressée à toutes les organisations internationales impliquées en Libye, y compris les Nations Unies dont le rôle central est reconnu, de travailler en étroite collaboration pour faciliter un processus politique et de réconciliation inter-libyen inclusif.

28. Dans ce cadre, le Président du Comité a salué la Déclaration de Berlin qui appuie l'organisation, par l'Union Africaine, du Forum de réconciliation, au printemps 2020.

29. A cet effet, le Président du Comité a apprécié favorablement la création d'un Comité international de suivi comprenant l'ensemble des pays et organisations internationales qui ont participé à la Conférence de Berlin sur la Libye, lequel Comité est placé sous l'égide des Nations Unies.

30. Dans ce cadre, le Président du Comité a approuvé l'accent qui est mis sur le suivi des conclusions de la Conférence de Berlin, et les mécanismes y afférents.

III- OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

31. Depuis le 4 avril 2019, la situation sécuritaire et humanitaire s'est gravement dégradée dans le pays, principalement en raison des hostilités autour de Tripoli.

32. La position commune africaine, telle que reflétée dans les décisions successives des Chefs d'Etat, gagnerait à être davantage effective à travers l'engagement de tous, et en particulier des Libyens eux-mêmes.

33. La Conférence de Berlin a ouvert de nouvelles perspectives, à cet égard, en réaffirmant le rôle de l'Union Africaine dans l'organisation du Forum de réconciliation inter libyen.

34. La réunion de Brazzaville devrait permettre d'adopter une nouvelle feuille de route à cette fin, et de décider de la création d'une Commission préparatoire et d'un Comité de facilitation du Forum.

35. Aussi, est-il recommandé, que le Comité de Haut Niveau poursuive dans ce nouveau cadre, son mandat au service de l'Afrique, et contribuer ainsi, avec les autres membres du Comité international de suivi, à l'instauration et à la consolidation de la paix et de la stabilité en Libye.

36. A cet égard, il est également recommandé au Comité d'œuvrer à la mise en œuvre de sa Feuille de Route révisée.

PROJET
DÉCISION SUR LE HAUT COMITE DE L'UA SUR LA LIBYE
Doc. Assembly/AU/27(XXXIII)

La Conférence,

Exprimant sa profonde préoccupation face à la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire et économique en Libye, ce qui rend les conditions de vie des populations de plus en plus difficiles ;

Exprimant également sa profonde préoccupation face au niveau sans précédent du flux d'armes sophistiquées en Libye, ce qui aggrave le conflit et menace la paix et la sécurité dans le pays, dans les États voisins et au Sahel ;

Condamnant les actes terroristes, le recours à des combattants étrangers et l'utilisation de mercenaires, ainsi que toute facilitation de transit, de transport ou de recrutement contribuant aux activités de mercenaires, ce qui constitue un acte criminel selon la convention de l'OUA du 3 juillet 1977 sur l'élimination des mercenaires en Afrique ;

1. **RÉITÈRE** son appel à tous les acteurs extérieurs pour une cessation immédiate de toute ingérence dans les affaires intérieures de la Libye, en particulier la livraison d'armes et le recrutement de mercenaires, ce qui exacerbe avant la crise entraînant de graves conséquences pour la vie, les biens et les personnes, et menace les intérêts fondamentaux du peuple libyen et ses aspirations légitimes à la liberté, à la paix, à la démocratie et au développement ;
2. **RÉITÈRE** l'urgence d'un cessez-le-feu complet et effectif associé à un mécanisme de surveillance auquel l'Union africaine sera intégrée ;
3. **EXHORTE** les États membres de l'Union africaine à déployer des observateurs militaires, une fois que les conditions seront remplies, pour participer au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et pour être en contact avec les parties libyennes.
4. **DÉCIDE** de :
 - (i) convoquer la conférence de réconciliation interlibyenne ;
 - (ii) mettre en place la commission préparatoire et le comité de facilitation chargés d'organiser la conférence inclusive interlibyenne sur la réconciliation nationale et de mettre en œuvre ses décisions ;
 - (iii) adopter la feuille de route de l'Union africaine pour la Libye.

2020-02-10

Report of HIS Excellency Mr Denis Sassou N'guessou, President of the Republic of the Congo, Chair of the African Union High-Level Committee on Libya

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8988>

Downloaded from African Union Common Repository